

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 442/2024	OBJET : Prolongation de portage EPF – Opération n°110 – Ilôt Centre-Ville Es Clôtres – Avenant n°3
Date de la convocation : 02/10/2024 Date de la séance : 08/10/2024 Présidence de séance : Aurélié DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : David LOYSEAU	Membres présents : MM. Aurélié DZIERZYNSKI, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Pierre CHARITÉ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Jean-Paul MUNNIER, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Christophe CHARLES, M. Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Séverine COENART, Jacinthe NUNHOLD, Laurent VIEILLE, Jean-Christophe OCHIER, Josette NICOLET
Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Membres représentés : 4 Membre absent : 3 Votants : 26	Membres absents excusés : Mme Marie-Andrée WACOGNE donne pouvoir à Mme Dominique THIEBAULT Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Pierre CHARITÉ Mme Yasmina TABECHE donne pouvoir à Mme Jacinthe NUNHOLD Mme Pascale BABEAUD donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER
VOTE : MAJORITÉ POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3	Membres absents non excusés : M. Ismaël BOUDJEKADA M. Christian DRIANO M. Saïd NOUNA
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 11/10/2024 et de sa publication le 11/10/2024	
Conformément à l'article L 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 08/10/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 11/10/2024	

Par délibération n°147/2015 en date du 7 avril 2015, le conseil municipal a autorisé la signature avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) du Doubs d'une convention opérationnelle (opération n°110 – Ilot centre-ville Es-Clôtres) concernant le portage financier des opportunités d'acquisitions foncières venant à se présenter sur un secteur urbain à fort enjeu, à savoir l'ilot centre-ville Es-Clôtres.

Conformément au règlement intérieur de l'EPF, la durée initiale de portage est fixée à 4 ans. A l'issue des 4 premières années, elle est renouvelable 3 fois par tranche de 2 ans, soit prolongée à 6, 8 puis à 10 ans. Enfin, une prolongation à 14 ans peut être envisagée sous la condition que la collectivité rembourse le montant par quart les 4 dernières années.

La durée de portage en vigueur de cette opération avant le présent avenant n°3 a été fixée à 8 ans :



Date de signature de la convention : 17/04/2015

Date de première acquisition : 12/10/2016
Durée de portage : 96 mois (soit 8 ans)
Date de fin de portage de l'opération : 12/10/2024

La date de début de portage est égale à la date de 1ère acquisition.

Ainsi, la date de fin de portage de l'opération arrivant à échéance le 12 octobre prochain, il est donc proposé de la prolonger pour une troisième période supplémentaire de 2 ans, soit jusqu'au 12/10/2026.

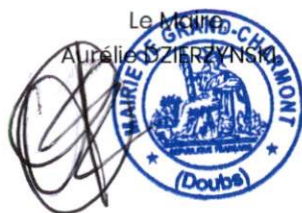
La nouvelle durée de portage en vigueur après la signature du présent avenant n°3 sera donc fixée à 10 ans :

Date de signature de la convention : 17/04/2015
Date de première acquisition : 12/10/2016
Durée de portage : **120 mois (soit 10 ans)**
Date de fin de portage de l'opération : **12/10/2026**

Les autres dispositions de la convention opérationnelle initiale et de ses éventuels avenants et annexes demeurent applicables, notamment :

- L'obligation de rachat par la collectivité ou la garantie de rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur ;
- Le règlement à l'EPF des frais de portage et du prix de rétrocession relatifs à l'opération, selon les modalités indiquées dans le règlement intérieur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention opérationnelle avec l'EPF concernant l'opération n°110 – Ilot centre-ville Es-Clôtres – afin de fixer la nouvelle durée du portage à 120 mois (10 ans), soit jusqu'au 12 octobre 2026.



Le secrétaire de séance,
David LOYSEAU.

